



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 27
Voix défavorables :

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 4 décembre 2018

DELIBERATION
n° CFVU 2018 - 51

*relative à la répartition des heures d'enseignement de la préparation
AVOCATS de l'Institut d'Etudes Judiciaires
année universitaire 2018/2019*

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-2 et L712-6-1 ;
- Vu la charte des examens en vigueur ;
- Vu l'avis du conseil de la Faculté de Droit dans sa séance du 5 juillet 2018 ;

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE UNIQUE

La commission de la formation et de la vie universitaire adopte la répartition des heures d'enseignement de la préparation AVOCATS de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Toulouse, annexée à la présente délibération.

La Présidente de la Commission de la
Formation et de la Vie Universitaire

Corinne MASCALA

